



Depasement en parking de garderie sans marquage au sol

Par **VERO**, le **17/10/2008** à **16:02**

Bonjour,
J'ai eu un accident dans un parking de la garderie de mes enfants, j'allais les déposer le matin comme d'habitude, j'ai aperçu une voiture derrière moi, j'étais déjà engagé sur le parking et le moment de prendre la place le monsieur derrière moi m'a dépassé juste le moment où je tournais pour me garer, qui a tort? j'ai pas mis mon clignotant mais lui roulait très près de moi et il m'est impossible de voir si il voulait me dépasser, ma voiture n'est plus valable due au choc, donc monsieur roulé très vite, c'est un parking sans signalisation au sol, c'est un chemin de gravillons, mes enfants se sont blessés légèrement et moi aussi, quant à la voiture elle ira directement à la caisse.
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2008** à **23:55**

Avez-vous rempli un constat amiable ? Vos enfants ont été blessés, ont-ils été pris en charge par les secours ? Y a-t-il eu intervention de la police ou de la gendarmerie ?

Par **VERO**, le **18/10/2008** à **12:04**

Oui, j'ai rempli le constat, j'ai coché la caisse prenait un stationnement et lui a coché qu'il a dépassé, j'ai parlé avec mon assureur et il pense que je suis fautive 100% et je ne suis pas d'accord puisque le monsieur qui est arrivé derrière moi m'a dépassé d'un seul coup sans me laisser le temps de voir quoi que ce soit, je ne sais pas comment me défendre, lui a mis que il a mis son

clignotant mais j'ai pas vu .rnje crois que je me suis fait avoir avec le constat, c'est la premier fois que j'ai un accident donc j'ai paniqué , mes enfants pleurent et ils se sont tapé la tête, mal au cou et au bras, hereusement pas grave mais comme même, j'ai eu un gross bose sur ma tête. la gendarmerie n'est pas venu puisque on voulait fiare à l'amiable..rnMerci

Par **jeetendra**, le **18/10/2008** à **16:44**

bonsoir, avez vous des témoins de l'accident qui peuvent appuyer votre version des faits, avez vous bien décrit ce qui s'est passé dans le constat amiable, avez vous reconnu au moins partiellement votre responsabilité, l'assureur s'appui sur la convention IRSA pour déterminer les responsabilités au vu du constat , le Code de la Route s'applique meme à un accident intervenu dans un parking, y a t'il eu une expertise de votre véhicule, cordialement